

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

DELIBERATION  
N°85/2025

Objet :

Indemnité du  
Percepteur

Certifié exécutoire  
par le Maire, le

14/11/2025  


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 30 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Benjamin DALLE, Luc ADAMS, Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Bernard FIEF (arrivé à 19h28), Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED.

Absents excusés : Manuella BERNASINSKI, Catherine GERARD, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI.

Absent : Anaëlle VERHAEGHE

Procurations :

Manuella BERNASINSKI donne procuration à Arnaud BARBET

Catherine GERARD donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Juliette DUNAJSKI donne procuration à Bernard FIEF

Nathalie BISSETTE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Secrétaire : Catherine ACCART

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE présente à l'assemblée la demande faite par le comptable de Bapaume, Monsieur VERHAEVERBEKE David, concernant le versement de l'indemnité pour la confection des documents budgétaires comme le prévoient les textes en vigueur. Cette indemnité s'élève à 30,49€ brut.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accorde le versement de cette indemnité.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT  
SIGNÉ AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,  
Eugène DELAMBRE

